

Avant-propos du président

Ce rapport d'activité de la Miviludes couvre la période de 2016 au 30 juin 2017 et reflète une période de consolidation pour la Mission qui a continué à développer les tâches qui lui sont imparties par le décret 2002-1392 du 28 novembre 2002.

La détection et l'analyse des dérives de caractère sectaire restent au cœur de son activité – nourrie de plus de 2 300 signalements en 2016 – comme la coordination de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics.

La Miviludes a ainsi contribué à la tenue de près de 40 réunions, consacrées aux dérives sectaires, dans les départements de métropole et d'outre-mer sous l'autorité des Préfets, avec les Procureurs de la République et les différents services de l'Etat.

La Mission a continué à animer de nombreuses séances de formation dans diverses administrations (Justice, Police, Gendarmerie, Éducation nationale...) et auprès de publics issus notamment des professions de santé.

Enfin la Miviludes s'efforce de mettre en évidence le rôle parfois méconnu que jouent les mouvements sectaires dans le secteur de la formation professionnelle. Elle a contribué à montrer l'origine de ces mouvements dans la maltraitance des personnes âgées, public vulnérable en butte trop souvent à une prédation financière sous le couvert d'une aide bénévole.

La Miviludes s'est inscrite résolument dans la nécessaire défense de la pensée rationnelle notamment en luttant sans relâche contre les dérives sectaires dans le domaine de la santé où les pseudos thérapeutes déviants

sont toujours plus nombreux et imaginatifs. À cet égard, elle continue à informer le grand public du danger des dérives sectaires grâce aux médias.

Quelques retentissantes condamnations judiciaires obtenues sur le fondement de l'article 223-15-2 du code pénal qui punit la sujétion psychologique montrent que les victimes de l'emprise sectaire sont de mieux en mieux prises en compte par la justice.

Conformément aux souhaits du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur, la Miviludes a contribué à la prévention de la radicalisation, répondant aux demandes de formation du Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) et du ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Enfin elle a fait partie de la délégation française à la conférence de l'OSCE sur la liberté religieuse (BDDIM), qui se tient chaque année à Varsovie

Avec des moyens constants, la petite équipe de la Mission (15 agents) forte de sa compétence reconnue a montré son engagement et sa disponibilité.

La Miviludes mettra dans les années qui viennent cette expérience et son énergie au service des citoyens et des pouvoirs publics.

Serge Blisko